

A2P

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 43 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : FRANCHEVILLE (69340) 1 BIS CHEMIN DU TOREY

504 733 684 RCS LYON

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2025

Pour copie certifiée conforme

La gérance

Fabrice PONCET

Signé par :

7402D3D6A0F948D

Le Signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes par l'intermédiaire de la plateforme Docusign qui satisfait aux dispositions de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017, au moyen d'un certificat électronique conforme aux normes RGS et eIDAS.



Bilan Actif

Actif		Au 31/12/2025			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	20 894	4 881	16 013	18 355
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	2 391	2 391		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	23 285	7 272	16 013	18 355
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	238 558	205 175	33 383	38 957
Actif circulant	Installations techniques, matériel et outillage industriels	406 590	312 013	94 577	95 912
	Autres immobilisations corporelles	116 112	97 626	18 485	10 096
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	18 400		18 400	
	TOTAL	779 662	614 815	164 846	144 966
	Immobilisations financières (2)				
	Participations	12 550	2 560	9 990	7 500
	Créances rattachées à des participations	8 440	8 440		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	52 433		52 433	132 443
	Prêts				
Actif circulant	Autres immobilisations financières	13 767		13 767	13 785
	TOTAL	87 190	11 000	76 190	153 728
	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements	39 410		39 410	45 214
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis	108 009		108 009	61 743
	Marchandises				
	TOTAL	147 420		147 420	106 958
	Avances et acomptes versés sur commandes				
Actif circulant	Créances (3)(4)				
	Créances Clients et Comptes rattachés	297 958		297 958	355 409
	Autres créances	69 878		69 878	61 552
	Charges constatées d'avance	9 587		9 587	15 532
	Capital souscrit appelé, non versé				
	TOTAL	377 423		377 423	432 494
	VMP				
	Actions propres	95 000		95 000	170 000
	Autres titres				
	Divers				
Actif circulant	Instruments financiers à terme et jetons détenus	19 456		19 456	119 961
	Disponibilités				
	TOTAL	114 456		114 456	289 961
Total de l'actif circulant (IV)		639 300		639 300	829 414
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		1 529 438	633 087	896 350	1 146 463
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an				13 767	22 225
(3) Dont à moins d'un an				377 423	
(4) Dont à plus d'un an					
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	



Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 43 000)	43 000	43 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	4 300	4 300
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	479 514	384 940
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-183 630	98 874
	Situation nette avant répartition	343 183	531 114
	Subventions d'investissement	20 590	790
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	363 774	531 905
	Montant des émissions de titres participatifs		
Aut. fonds propres	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres (I bis)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	124 072	90 253
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		29 267
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées	124 072	119 521
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		7 943
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 815	173 613
	Dettes fiscales et sociales	93 156	139 029
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	19 413	1 502
	Produits constatés d'avance	136 118	172 948
	Total des dettes (III)	532 576	614 558
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	896 350	1 146 463
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	532 576	606 614

SARL A2P SARL

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025



Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
1.1	Principes généraux	3
1.2	Changements comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Informations relatives à l'actif	4
2.1.1	Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	4
2.1.2	Précisions sur les stocks et en-cours	5
2.1.3	État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	6
2.2	Informations relatives au passif	6
2.2.1	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	6



1 Principes et méthodes comptables

1.1 Principes généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

1.2 Changements comptables

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, A2P – LA FABRIQUE présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.



2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Informations relatives à l'actif

2.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :

- Bâtiments commerciaux : 10 à 50 ans en linéaire ;
- Agencements légers : 10 à 20 ans en linéaire ;
- Gros travaux dans les locaux : 5 à 10 ans en linéaire ;
- Matériels de transport : 4 à 5 ans en linéaire ;
- Matériels de bureau : 5 à 10 ans en linéaire ;
- Mobiliers : 5 à 10 ans en linéaire ;

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	46 186	1 644	24 545	23 285
Immobilisations corporelles	742 683	50 562	13 583	779 662
Immobilisations financières	165 228	9 990	88 028	87 190



TOTAL	954 097	62 197	126 156	890 138
--------------	----------------	---------------	----------------	----------------

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	27 831	3 986	24 545	7 272
Immobilisations corporelles	597 717	49 082	31 983	614 815
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	625 548	53 068	56 528	622 087

3. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations financières	11 500	-	500	11 000
TOTAL	11 500	-	500	11 000

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2.1.2 Précisions sur les stocks et en-cours

1. Tableau des stocks et en-cours

Postes ^(a)	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Matières premières et autres approvisionnements	39 410	45 214
Produits finis	108 009	-



TOTAL	147 420	45 214
--------------	----------------	---------------

2.1.3 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances ^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	22 207	-	22 207
Créances de l'actif circulant	367 051	367 051	-
Charges constatées d'avance	9 587	9 587	-
TOTAL	398 846	376 639	22 207

^(a) À développer si nécessaire

2.2 Informations relatives au passif

2.2.1 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	124 072	28 523	95 549	-
Fournisseurs et comptes rattachés	159 815	159 815	-	-
Autres dettes	111 785	111 785	-	-



Produits constatés d'avance	136 118	136 118	-	-
TOTAL	531 792	436 242	95 549	-



A2P**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 43 000 EUROS****SIEGE SOCIAL : FRANCHEVILLE (69340), 1 BIS CHEMIN DU TOREY****504 733 684 RCS LYON****TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2026**

"TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à -183 360 euros, de la manière suivante :

- | | |
|---|---------------|
| - d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à | -183 360,00 € |
| sur le compte Autres Réserves d'un montant de | 479 514,00 € |
| qui ressortira ainsi à | 296 154,00 € |

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées par part à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<i>Exercices</i>	<i>Dividende</i>	<i>Abattement</i>	<i>Montant éligible à l'abattement</i>
<i>31 décembre 2024</i>	<i>0,10 €</i>	<i>40 %</i>	<i>0,10 €</i>
<i>31 décembre 2023</i>	<i>0,10 €</i>	<i>40 %</i>	<i>0,10 €</i>
<i>31 décembre 2022</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>

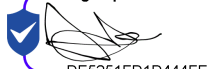
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité."

Pour extrait certifié conforme

La gérance

Signé par :

 7402D3D6A0F946D...

Signé par :

 DE5251FD1D444FE...

Le Signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes par l'intermédiaire de la plateforme DocuSign qui satisfait aux dispositions de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017, au moyen d'un certificat électronique conforme aux normes RGS et eIDAS.